

Annexe 1 – Valeurs éthiques et environnementales

Des statuts approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Cinov du 20 avril 2023

La Fédération Cinov regroupe des métiers relevant des prestations de services intellectuels : ils recouvrent un large champ d'activités, et ont en commun leur dimension immatérielle. La part de la conception et des études, et donc de la réflexion et de l'intelligence, étant supérieure à celle du service.

Les métiers de la prestation de services intellectuels participent ainsi à l'économie de la connaissance et à l'innovation, faisant appel à la créativité et à l'imagination humaine ; elles unissent les idées et les savoirs et elles mêlent les façons de faire et les manières d'être.

Les syndicats, membres de la Fédération Cinov, considèrent essentielles dans la vie professionnelle les valeurs de responsabilité, d'implication, d'engagement et de conviction. Ils attendent de l'ensemble de leurs membres, dans leur vie professionnelle, le respect de ces valeurs.

La Fédération Cinov rappelle que l'ensemble des actions de ses membres doit s'inscrire dans les [Objectifs de Développement Durable \(ODD\) des Nations Unies](#), portant une vision universelle, intégrée et transformative pour un monde durable.

Conformément aux ODD, les entreprises doivent faire preuve de créativité et d'innovation, afin de relever les défis liés au développement.

La Fédération Cinov promeut les moyens d'actions suivants pour participer à l'avènement d'une société plus résiliente : le changement de paradigme, la planification environnementale et le développement des sobriétés.

La Fédération Cinov appelle à ce que ses membres portent ensemble un socle de responsabilités attachées à leurs obligations ; des valeurs collectives professionnelles affirmées, de solides convictions éthiques, des capacités dynamiques d'innovation durable et responsable au regard de la préservation de l'environnement.

Les membres des syndicats s'engagent à :

- Agir de manière honorable, sincère et loyale
- Opérer avec intégrité et équité
- Garder un esprit de solidarité dans les relations professionnelles et valoriser l'appartenance syndicale
- Répondre de ses actes en sachant rendre compte de ses travaux
- Connaître ses limites et savoir s'y tenir
- Rester indépendant en évitant les conflits d'intérêt
- Traiter les autres avec respect
- Donner l'exemple et promouvoir l'exemplarité
- Avoir le courage de prendre position
- Respecter la confidentialité

Ils conduisent également leurs affaires en étant respectueux du cadre légal et réglementaire en vigueur et dans le souci de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, c'est-à-dire :

- Considérer l'environnement comme un patrimoine commun aux êtres humains ; sa préservation sera recherchée au même titre que tout autre intérêt fondamental de vie
- Développer les compétences professionnelles individuelles et collectives en se conformant à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment pour mettre en place des actions qui permettent d'atteindre les ODD.
- Promouvoir toute action visant à mettre à jour ses connaissances et compétences, et notamment l'intégration des enjeux environnementaux et de durabilité dans son champ d'exercice
- Élever ses responsabilités professionnelles au regard des exigences posées par les politiques de développement durable, afin d'assumer un rôle de leadership
- Veiller à faire respecter à minima les lois, règlements et normes, notamment en matière d'intégrité des personnes, de protection de la santé, de sécurité et de préservation de l'environnement, tout en recherchant à améliorer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques
- Favoriser l'innovation professionnelle et s'engager dans des démarches de progrès social, sociétal et environnemental, permettant notamment la conversion écologique de la société
- Inciter à adopter des indicateurs à évaluer périodiquement, permettant l'intégration des externalités de la protection de l'environnement, des éléments de l'écosystème et de la durabilité
- Mettre en œuvre des mesures d'atténuation visant à limiter la dégradation de l'environnement, particulièrement dans les cas où des risques de dommages graves ou irréversibles sont connus, mais ne présentent pas de certitude scientifique (principe de précaution)
- Favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire pour faire partager les savoirs et faire vivre la connaissance
- Favoriser le décloisonnement des métiers des filières représentées par la Fédération Cinov et garantir une approche globale et transversale sur l'ensemble des questions notamment celles liées à l'environnement
- Travailler avec les parties prenantes et les experts reconnus, y compris ses confrères, de façon ouverte et transparente pour améliorer la valeur de service et mieux répondre à leurs besoins